

LA CONSERVATION PARTAGÉE DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE en Bourgogne-Franche-Comté



Le plan de conservation partagée des collections pour la jeunesse vise à créer pour le public régional un gisement documentaire accessible et à en maintenir l'intégrité physique.

Source : Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNJL)



>> Enjeux

La conservation partagée des ouvrages de littérature jeunesse permet de **répartir** les charges de conservation et d'**alléger** les étagères des établissements participants.

Cette organisation mutualisée permet de **conserver mieux et davantage** et de contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine éditorial fragile, tout en respectant un devoir de mémoire vis-à-vis des générations futures.

>> Objectifs

Répondre à des préoccupations bibliothéconomiques

- **Pallier le problème** de place en permettant un désherbage des ouvrages jeunesse selon des critères précis ; confier à d'autres bibliothèques les documents retirés des collections et ainsi éviter la destruction de documents épuisés.
- **Partager les coûts** d'acquisition de nouveaux ouvrages jeunesse.

Adopter une approche patrimoniale : sauvegarder un fonds et valoriser son histoire

- **Constituer un patrimoine** littéraire jeunesse et pouvoir utiliser des fonds de référence pour des animations, permettre au public une bonne accessibilité à ces collections.
- **Valoriser l'histoire** de la littérature jeunesse et affirmer son importance : pouvoir exposer, consulter des ouvrages épuisés, faire découvrir la richesse d'un patrimoine encore mal connu.

Participer à une mise en réseau régionale avantageuse

- **Avoir une vue globale** des fonds de littérature jeunesse conservés en Bourgogne-Franche-Comté ; avoir accès à des documents introuvables grâce au prêt entre bibliothèques.
- **Garantir aux chercheurs** l'accès pérenne à des collections de littérature jeunesse complètes et dans le meilleur état possible.



>> Comment ?

Les établissements documentaires de la région se positionnent en tant que **bibliothèque de conservation** (tout établissement qui accepte de conserver au moins une collection ou un auteur de littérature jeunesse) ou **bibliothèque participante** (tout établissement qui propose ses ouvrages jeunesse désherbés aux bibliothèques de conservation pour combler les lacunes de leurs collections).

L'Agence Livre & Lecture organise et anime chaque année un comité de pilotage composé de représentants des établissements participants. Son rôle est de **déterminer les axes de conservation, les nouvelles entrées au plan, le calendrier et le mode d'emploi**.

Les bibliothèques de conservation choisissent les axes de conservation sur lesquels elles souhaitent s'engager, en fonction de leur politique documentaire et de leurs propres objectifs.

En Bourgogne-Franche-Comté, les priorités suivantes ont été retenues :

- les collections disparues,
- les éditeurs nationaux ayant moins de 200 titres au catalogue,
- les éditeurs et auteurs locaux.

Rôle de la bibliothèque de conservation (BC) :

- constituer et conserver de manière pérenne et collaborative au moins une collection complète ;
- assurer une veille documentaire pour l'accroissement de ses fonds ;
- assurer la communication des titres dont elle a la conservation ;
- proposer les ouvrages qu'elle aura elle-même désherbés aux autres bibliothèques de conservation, selon les domaines de conservation prédéfinis ;
- prévenir l'Agence Livre & Lecture en cas de désengagement pour une collection.

Rôle de la bibliothèque participante (BP) :

- proposer ses ouvrages désherbés aux bibliothèques de conservation selon les domaines de conservation prédéfinis ;
- adresser prioritairement aux bibliothèques de conservation toute proposition de don.

>> Valorisation

Les actions de valorisation du plan de conservation des livres pour la jeunesse (journées d'étude, réunions d'information, publications d'articles, supports de communication, expositions thématiques, etc.) contribuent largement à valoriser le travail collaboratif effectué dans le cadre du plan et à **sensibiliser les élus, les professionnels et le grand public à la nécessité de constituer et sauvegarder ce patrimoine**.

Les projets de valorisation sont discutés lors de la réunion du comité de pilotage et mis en œuvre grâce à un groupe de travail coordonné par l'Agence Livre & Lecture.

En Bourgogne, deux expositions itinérantes de livres pour la jeunesse ont été organisées :

- Des histoires plein les tiroirs - de 2011 à 2013 ([lien externe](#))
- À l'abri, je lis ! - de 2015 à 2018 ([lien externe](#))





Pour aller plus loin

>> [Boîte à outils sur le site de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture \(Fill\)](#) *(lien externe)*

>> [Page dédiée sur le site de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté](#) *(lien externe)*

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez participer au plan ?

N'hésitez pas à contacter :

>> **Solène Prévost**, chargée de projet patrimoine écrit et lecture publique
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
s.prevost@livre-bourgognefranchecomte.fr – 03 80 68 80 20

>> **Maud Curtheley**, chargée de mission patrimoine écrit et lecture publique
Agence Livre & lecture Bourgogne-Franche-Comté
m.curtheley@livre-bourgognefranchecomte.fr – 03 80 68 80 20

